



Paris, le 21 mai 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

GRAND SUCCES DE L'OPERATION « BOUYGUES PARTAGE », SOUSCRITE PAR PLUS DE 53 000 COLLABORATEURS EN FRANCE



« Bouygues Partage » a remporté un vif succès : l'opération a été souscrite par près de 76% des salariés éligibles*, soit plus de 53 000 collaborateurs en France. Le Conseil d'administration de Bouygues avait en effet décidé en décembre 2006 de procéder à une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.

L'augmentation de capital vient d'avoir lieu et le nombre d'actions créées est de 6 371 520 pour un montant de 232 millions d'euros.

Cette opération, égale pour tous, cumulait les avantages de trois mécanismes :

- une décote de 20% pour la souscription de trois actions Bouygues ;
- un abondement de la société, égal au prix de souscription de neuf actions par bénéficiaire ;
- un effet de levier portant à 120 le nombre des actions souscrites.

Au total, pour le prix de souscription de trois actions (soit 109,32 euros), chaque salarié souscripteur détiendra, à l'issue d'une période de 5 ans, 12 actions ainsi qu'une quote-part de la plus-value réalisée sur les 108 autres actions.

Après « Bouygues Confiance » en 1999, « Bouygues Confiance 2 » en 2001 et « Bouygues Confiance 3 » en 2005, « Bouygues Partage » est la quatrième augmentation de capital avec effet de levier proposée aux salariés en moins de huit ans.

Dès 1990, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) en actions Bouygues, abondé par l'entreprise, a été créé. Sa formule a sans cesse été améliorée, favorisant notamment les petits versements pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'y souscrire.

A l'issue de « Bouygues Partage », et suite au dénouement en janvier 2007 de l'opération « Bouygues Confiance 2 », les collaborateurs de Bouygues détiennent 12,7% du capital et 15,6% des droits de vote à travers les différents fonds de placement.

Les salariés du Groupe sont ainsi le deuxième actionnaire de Bouygues, qui est en tête des sociétés du CAC 40 par le taux de participation de ses salariés dans son capital.

L'opération « Bouygues Partage » traduit la volonté constante de Bouygues d'associer toujours plus étroitement ses salariés à ses bons résultats. Son succès montre, à nouveau, la confiance qu'ils ont dans l'avenir de leur Groupe.

* Salariés éligibles : salariés des sociétés françaises du groupe Bouygues.

Pour en savoir plus sur l'actionnariat salarié de Bouygues :
http://www.bouygues.com/fr/groupe/hommes_actionnariatsalarie.asp

Contact presse :
01 44 20 12 01 - presse@bouygues.com

Contact investisseurs et analystes :
01 44 20 12 77 - investors@bouygues.com